

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15
<b>Quorum</b> 14		<b>+ 5</b> <b>pouvoirs</b>

Date de convocation  
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre MARY, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Evelyne BOCQUET, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir à Régis RENARD, Karine VERVISCH pouvoir à Michel AUBRY.**

**Madame Lucienne WOJTYNA** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 08\_08042025

**N°08 : BUDGET VILLE 2025 - AFFECTATION DES RESULTATS**  
**Rapporteur : Madame Claudine ERARD**

Considérant l'avis favorable des commissions finances et ressources humaines, sports et loisirs et travaux du 31 mars 2025,

Compte tenu des résultats constatés par le compte de gestion et le compte administratif, il est proposé au conseil municipal :

- De constater l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 498 233.94 € correspondant au différentiel des restes à réaliser de 3 650 147.00 € et au déficit de clôture de 3 151 913.06 € ;
- De constater l'excédent de la section de fonctionnement s'élevant à 5 209 137.09 €
- De reporter 5 209 137.09 € au compte 002 (*recette*) de la section de fonctionnement ;
- De reporter 3 151 913.06 € au compte 001 (*dépense*) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** les résultats tels que présentés ci-dessus.

Fait à Bar-sur-Aube, le - 8 AVR. 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



*Wojtyła*  
M<sup>me</sup>.....WOJTYŁA....., secrétaire de séance